

Le journal de l'eau

et de l'environnement

LA REVUE DES USAGERS CLIENTS DE LA SEMERAP SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE



SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

Service eau publique

n° 24 - Novembre 2021

L'ACTUALITÉ
DE VOTRE SYNDICAT
ET DE VOTRE VILLE

PAGES 7-15

**UNE NOUVELLE
DIRECTION POUR
LA SEMERAP**

PAGE 3

**LES MÉTIERS
DE L'EAU**

PAGES 4-5

**VOTRE ESPACE
CLIENT SUR LE SITE**

WWW.SEMERAP.FR

PAGE 6



Sommaire

UNE NOUVELLE DIRECTION POUR LA SEMERAP

PAGE 3

LES MÉTIERS DE L'EAU

ZOOM SUR LE PÔLE TRAVAUX NEUFS

PAGES 4 ET 5

DÉCOUVREZ LE SITE INTERNET DE LA SEMERAP

WWW.SEMERAP.FR

PAGE 6

L'ACTUALITÉ DE VOTRE SYNDICAT ET DE VOTRE VILLE

MORGE ET CHAMBARON

PAGE 7

SIAREC

PAGES 8 ET 9

BASSE-LIMAGNE

PAGES 10 ET 11

PLAINE DE RIOM

PAGES 12 ET 13

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

PAGES 14 ET 15

Réalisé pour la SEMERAP par LAMARCK AGENCY

Directeur de la publication : Maurice Deschamps

Chefs de projet : Jean-Luc Abelard, Sophie Bobier, Julien Maigre

Coordinatrice de production : Barbara Braud

Responsable de production : Isabelle Dugne

Crédits photos : Serge Bullo, SEMERAP.

Illustration couverture : Serge Bullo

Sources : SEMERAP



Édito

Malgré un contexte difficile du fait de la pandémie, cette année a été marquée particulièrement par l'engagement de nos équipes à maintenir nos missions afin de continuer à répondre aux attentes des usagers.

Suite au départ d'Olivier Jautzy, le Conseil d'Administration a nommé au poste de Directeur Général de la SEMERAP, Jean-Luc Abélard. Depuis plusieurs années, Jean-Luc occupait la fonction de Directeur Général Adjoint. De par son expérience au sein de notre SPL et dans différentes sociétés œuvrant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, il était la personne toute désignée pour poursuivre le développement de la SEMERAP.

EXPO PHOTOS À LA SEMERAP

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association STÉNOPE, la SEMERAP vous propose jusqu'au 31 décembre 2021, de découvrir les œuvres du photographe Ghislain CONSTANS « Les orchidées sauvages du Massif central » dans son hall d'accueil.

Ghislain Constans est animé par deux grandes passions : les orchidées et le cinéma, ce dernier étant au cœur de sa profession de Professeur d'Arts plastiques et de cinéma au Collège et au Lycée. L'image comme objet, la fleur comme sujet voilà qui est au centre de sa passion dévorante, projet de vie comme il le dit lui-même. Ses images au premier abord déconcertent, par leur ascèse notamment, puis fixent le regard et l'attirent. Ici pas de flamboyance de la plante dans le soleil, de rutilance des couleurs, pas d'artifice, pas de recherche d'un fond subtil, mais la plante dans son humilité et sa magnificence, telle qu'elle accouche de Mère Nature, quasiment hors du monde

(Texte Alain FALVARD – Fédération France Orchidées)



En tant que Président, ma mission, avec l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, est de poursuivre le développement de notre Société Publique Locale, avec pour objectif d'assurer un service de qualité à l'ensemble des abonnés, et de répondre aux attentes des collectivités actionnaires.

Maurice DESCHAMPS
Président de la SEMERAP



© Ghislain CONSTANS

quand on regarde un cliché de Ghislain Constans. Projet de vie et donc projet en constante évolution. Jusqu'à il y a peu son art ne se développait qu'à la période de floraison, période courte dans l'année où la plupart des photographes s'activent dans les prés et les sous-bois. Mais la plante a comme tous les organismes vivants une naissance, une jeunesse puis devient adulte, se reproduit puis flétrit avant la mort et Ghislain Constans capte avec la même intimité et la même ascèse les différents cycles de cette vie, douze mois sur douze, chaque jour que son travail lui laisse de loisir.

Une nouvelle direction pour la SEMERAP

Suite au départ d'Olivier JAUTZY qui a rejoint la direction interdépartementales des routes du Centre-Ouest (DIRCO) le 1^{er} avril 2021, le Conseil d'Administration de la SEMERAP a nommé Jean-Luc ABÉLARD au poste de Directeur Général de la Société Publique Locale le 16 avril 2021.



Jean-Luc ABÉLARD, Directeur Général de la SEMERAP.

Précédemment Directeur Général délégué de la SEMERAP, en poste dans la société depuis le 6 janvier 2014, Jean-Luc ABÉLARD, âgé de 59 ans, est diplômé de l'Institut des Sciences de l'Ingénieur de Montpellier (Sciences et Technologies de l'Eau) ainsi que de l'Institut d'Administration des Entreprises (DESS de gestion des entreprises)..

La SEMERAP s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de management par la qualité qui a conduit à l'abandon de la structure hiérarchique classique, au profit d'une organisation fondée sur des processus et visant l'excellence opérationnelle. Cette nouvelle organisation a permis de mettre en œuvre des outils d'amélioration continue, au service des besoins des clients de l'entreprise.

Afin de poursuivre la démarche engagée, Jean-Luc ABÉLARD a présenté au Conseil d'Administration une nouvelle organisation de la SEMERAP avec la création de deux postes de **Directeur Général Adjoint**, l'un dans le domaine social et l'autre dans le domaine technique.

Les Ressources Humaines font partie des processus clés d'une entreprise. Avec plus de 170 salariés la masse salariale représente pour la SEMERAP 50 % de la totalité des charges de l'entreprise. Sophie Bobier, en fonction au poste de Directrice des ressources humaines depuis fin 2016, a été nommée au

poste de Directrice Générale Adjointe en charge du social à compter du 1^{er} juin 2021, assumant l'entière responsabilité des missions et décisions liées à cette fonction.

Dans le domaine technique, de nombreuses collectivités ont manifesté le souhait de disposer d'un interlocuteur unique dans le cadre de leur contrat. Avec plus de 300 contrats à gérer, dont 30 % dans le domaine de l'assainissement collectif, la SEMERAP se doit de répondre au mieux à la demande des collectivités actionnaires en se renforçant techniquement pour améliorer la qualité du service aux abonnés. C'est pourquoi un poste de DGA Technique a été ouvert pour encadrer les processus techniques et répondre à cette double demande. Le recrutement est en cours.

Création d'un poste de Responsable Juridique

Ce poste nouveau est occupé par Manon GAGNE depuis le 1^{er} juin 2021. Âgée de 23 ans, diplômée de la Faculté de droit de Clermont-Ferrand et titulaire d'un Master II en Droit Public des affaires des collectivités locales, Manon GAGNE a en charge la veille juridique et la gestion des



Manon GAGNE, Responsable Juridique.

contentieux, la gestion des Assemblées de la Société Publique Locale, et la gestion des contrats et des marchés publics.

L'objectif principal, fixé par le Président, est que la SEMERAP optimise sa productivité, poursuive son activité dans la rigueur et la sobriété de gestion avec le souci permanent de son équilibre financier et de la satisfaction de ses usagers clients.

C'est cela notre ambition pour l'avenir.

Les métiers de l'eau

Zoom sur le pôle travaux neufs

Le pôle travaux neufs de la SEMERAP regroupe 19 personnes dirigées par Sébastien Cerezo et Fabrice Thiriet, assistés de Sandra Loiseau. Ce service est essentiellement chargé de répondre aux demandes de nouveaux branchements ou de raccordement au réseau public d'eau potable ou d'assainissement.

Sept équipes de deux personnes réalisent chacune en moyenne trois chantiers de travaux neufs par semaine.

Le traitement des dossiers de demande de raccordement

À réception des demandes de nouveaux branchements effectuées par les particuliers, et validées par la mairie, le dossier est pris en charge par l'un des trois chargés d'affaires rattachés au service.

Ces derniers, après prise de rendez-vous avec le particulier par l'assistante du service, se rendent sur le terrain afin d'effectuer un constat et une évaluation des travaux à réaliser ainsi que des moyens à engager. Un devis est adressé au client aux fins de validation et de paiement avant engagement des travaux.

Le chargé d'affaires programme ensuite la mise en œuvre du chantier, dans un délai de deux mois.

Les chargés d'affaire doivent préparer en parallèle les pièces et le matériel techniques nécessaires à l'intervention, en collaboration avec le service achats de l'entreprise. Côté administratif, une permission de voirie et un arrêté de circulation sont sollicités par l'assistante auprès des collectivités gestionnaires de voie (communes, département) car la quasi-totalité des interventions se déroulent sur la voie publique. Une DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) est également adressée à l'ensemble des concessionnaires intervenant

sur la voie publique (GRDF, ENEDIS, France Télécom, éclairage public,...) afin de localiser l'ensemble des branchements situés en sous-sol sur le secteur d'intervention.

De nombreuses précautions sont prises par la SEMERAP afin d'assurer la sécurité des agents ainsi que celle des riverains et des usagers : équipements de protection individuelle, signalisation de chantier (fermeture de la circulation ou mise en place d'alternat), formations des agents sur les thèmes de la santé-sécurité au travail. Le client est prévenu de la date d'intervention de l'équipe technique par SMS.



Sébastien CEREZO Directeur Ingénierie travaux neufs et prestations facturables.

Autres activités du pôle travaux neufs

Le pôle travaux neufs est également en charge des poses des nouveaux compteurs d'eau potable.

Les branchements ainsi que la pose des compteurs représentent environ 70 % de l'activité de ce service qui intervient également à la demande des communes adhérentes pour la réalisation d'extensions de réseaux d'eau potable ou d'assainissement ou encore pour des travaux de réparation ou de création de poteaux incendie.

Dans le cadre des contrats avec les collectivités locales ou les syndicats adhérents, la SEMERAP réalise également chaque année des reprises de branchements d'eau potable (remplacement des anciennes canalisations en plomb ainsi que des renouvellements d'installations anciennes ou vétustes) dans le but de maintenir le réseau dans un état optimal de fonctionnement.



Travaux de raccordement sur la commune de Gerzat.

La SEMERAP à la pointe de l'innovation

Au mois de juin dernier, les équipes de la SEMERAP sont intervenues sur un ouvrage d'eau potable du Syndicat de Basse-Limagne.

L'objectif était de réhabiliter un regard de régulation sur la commune de Cébazat. Cette opération a permis d'innover avec un nouvel appareil de régulation composé en grande partie en polyéthylène haute densité, plus léger, plus compact à l'installation, et dépourvu de filtres, ce qui facilitera l'entretien dans le cadre de l'exploitation. Les pertes de pressions dues aux frottements sur ce nouveau produit sont également moindres que sur l'appareil existant.

C'est le premier appareil hydraulique de ce type installé en France.

Ce chantier a aussi permis d'innover sur un nouveau type de chambre en composite, plus léger que le regard traditionnel préfabriqué béton : beaucoup plus pratique, demandant moins de logistique pour la mise en œuvre, et plus facile de manutention car composé de plusieurs éléments empilables.

L'ouverture totale du système de couverture permet aux agents SEMERAP d'opérer en toute sécurité. Pour la manutention des pièces hydrauliques, un gain de place et une facilité par rapport à une ouverture classique.



Travaux de réhabilitation d'un regard de régulation sur la commune de Cébazat.

Raccorder son habitation au réseau public d'eau et/ou d'assainissement : mode d'emploi

1 – La première démarche est de vous procurer en mairie ou de télécharger sur le site www.semerap.fr un formulaire de demande de branchement au réseau public d'eau potable et/ou au réseau d'assainissement.

Ces documents complétés doivent également être signés par la mairie de votre commune avant tout envoi à la SEMERAP.

2 – Joignez à cette demande les documents suivants :

- Un plan de situation cadastrale de votre habitation (disponible auprès de votre mairie) ;
- Un plan de bornage.

3 – À réception du dossier, la SEMERAP vous adresse une attestation de réception et vous demande de prendre contact avec l'assistante pour fixer un rendez-vous sur les lieux des travaux avec un chargé d'affaires afin d'en évaluer la nature et l'importance.

4 – Lors du rendez-vous avec le chargé d'affaires, il est procédé aux opérations suivantes :

- des photos du site ;
- la réalisation d'un métré suivant les souhaits et les possibilités d'implantation et le positionnement des réseaux ;
- la réalisation d'un croquis d'implantation ;
- l'évaluation des travaux à réaliser.

5 – Un devis/facture vous est adressé pour acceptation (le règlement devra être effectué préalablement au démarrage des travaux).

6 – À réception de votre accord, une demande d'autorisation de voirie est adressée par la SEMERAP à la mairie ou au Conseil Départemental. Un ordre de service est généré, les travaux sont planifiés (60 jours maximum).

7 – Réalisation des travaux et autocontrôle de fonctionnement des branchements.

Découvrez le site Internet de la SEMERAP www.semerap.fr

Parcourez sans attendre les pages de notre site Internet et découvrez les services en ligne pour effectuer vos démarches 24h/24, 7j/7 depuis votre domicile.



- Une page d'accueil avec un accès direct aux informations essentielles pour tous nos abonnés.
- Un espace personnel pour mieux suivre et gérer votre consommation d'eau.
- L'organisation de la SEMERAP et les métiers de l'eau.
- Des rubriques d'information sur l'eau et l'environnement.
- Des outils pour joindre facilement la SEMERAP depuis votre domicile.
- Des conseils pratiques et la réponse en ligne à toutes les questions que vous vous posez.
- Un espace protégé destiné aux collectivités locales.

Votre nouvel espace client accessible depuis le site www.semerap.fr

Tous les services accessibles en un seul clic : gérer ma facture et mon abonnement c'est simple grâce à mon espace personnel.

Depuis le 12 janvier 2021 un nouvel espace clients plus pratique, plus ergonomique a été mis en place avec de nouvelles fonctionnalités pour suivre et gérer votre compte depuis votre domicile :

- Connexion par email ou par numéro abonné.
- Consultation et téléchargement des factures.
- Paiement sécurisé en ligne par carte bancaire.
- Adhésion à la mensualisation ou prélèvement automatique.
- Modification des coordonnées bancaires.
- Saisie des relèves compteurs.
- Cet espace est accessible depuis l'onglet « Accéder à mon compte » sur la page d'accueil du site Internet.

Un nouveau formulaire interactif pour demander le contrôle de votre assainissement

Lors de la vente d'un bien immobilier, la réglementation fait obligation de présenter un certificat de contrôle de l'installation d'assainissement non collectif (ANC) de moins de trois ans (**art L 1331-11-1 du Code de la Santé Publique**). La demande doit être déposée auprès du SPANC local (SEMERAP) qui, après contrôle de l'installation, se prononcera sur la conformité, la non-conformité et la prescription de travaux éventuels, en précisant alors les causes et les travaux nécessaires pour pallier le dysfonctionnement.

Si le bien doit être relié à un réseau d'assainissement collectif, certaines communes peuvent exiger un contrôle de l'installation avant toute vente. Il convient de se renseigner auprès de la mairie de la commune où se trouve le bien concerné.

Un formulaire en ligne sur la page d'accueil du site de la SEMERAP vous permet de faire directement votre demande de contrôle en ligne, en cliquant sur l'onglet « J'ai besoin d'un contrôle de mon assainissement ».

La SEMERAP prendra ensuite directement contact avec vous afin de fixer un rendez-vous dans les meilleurs délais pour le contrôle.



Le Syndicat intercommunal d'assainissement de Morge et Chambaron

Le mot du Président



Tout d'abord, je remercie les délégués du SIA de m'avoir fait confiance et de m'avoir élu à la présidence du syndicat pour prendre la succession de Michel Chamalet, dont je salue le travail accompli durant toutes ces dernières années.

Le SIA a pour vocation d'être au service de 13 communes pour leur assurer un assainissement de qualité. Pour cela tout sera mis en œuvre en impliquant mes deux vice-présidents et l'aide de notre délégué, afin d'avoir un réseau entretenu et renouvelé.

Notre station d'épuration située sur la commune des Martres sur Morge nous permet de répondre aux exigences de performance pour le bien de notre environnement territorial. Elle est dimensionnée pour 16 500 équivalents

habitants et actuellement utilisée pour environ 9 000 EH, ce qui nous permet d'envisager de proposer à de nouvelles communes de se raccorder à notre réseau.

L'ambition du syndicat est d'anticiper au mieux les besoins techniques et financiers avec une maîtrise des dépenses et donc, *in fine*, des coûts supportés par les usagers.

Un renforcement des actions de communication est réalisé via le site Internet mis en place, vers les usagers afin non seulement de mieux les informer sur les travaux du syndicat mais également pour mieux les sensibiliser aux bons usages quotidiens qui préservent notre environnement.

Nous veillons particulièrement à ce que les décisions que nous prenons aillent dans l'intérêt des abonnés et respectent le Code de la Santé Publique.

Le Président - Jean-Michel Galtier

Le bureau syndical

Le comité syndical a procédé à l'élection du nouveau bureau qui est composé du président, de 2 vice-présidents et de 5 membres.

- M. Jean-Michel Galtier, **Président**
- M. Nicolas Mialon, **1^{er} vice-président**
- M. Daniel Labbe **2^e vice-président**
- M. Jean-Louis Fabre, **membre du bureau**
- M. Roland Chanier, **membre du bureau**
- M. Bertrand Bigay, **membre du bureau**
- M. Roland Martin, **membre du bureau**
- M. Jean-Claude Lemoine, **membre du bureau**

Nous contacter

Siège social : SEMERAP PEER
rue Richard Wagner
BP 60030 63201 RIOM Cedex 01
Bureau : 112 rue des Fours à Chaux
Tel : 04 73 28 90 23

sia.morge.chambaron@wanadoo.fr

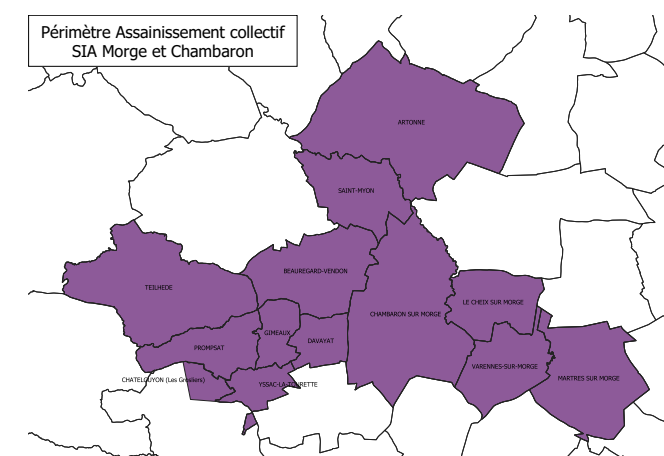
<https://www.sia-morge-chambaron.fr/>

Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30



Quelques chiffres clés :

- Créé en 1976
- Il est sur le territoire de 2 communautés de communes (Plaine Limagne, Combrailles Sioule et Morge) et 1 communauté d'agglomération (Riom Limagne Volcans).
- 26 délégués représentent les 13 communes en conseil syndical.
- Le territoire du syndicat représente 9 100 habitants (population légale INSEE 2021).
- Les abonnés au service d'assainissement collectif sont au nombre de 4 158.
- Le réseau de collecte des eaux usées est d'environ 122 km.
- On recense 12 postes de relèvement et 52 déversoirs d'orage.
- 1 station d'épuration aux Martres/Morge qui traite la grande majorité des effluents.
- 1 station de type lit bactérien à Artonne et 1 lagune à Saint-Myon.



Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand

SIAREC



Maurice DESCHAMPS, Président du SIAREC.

En 2009, les communes ont transféré l'ensemble de la compétence assainissement au syndicat.

Afin de répondre aux orientations de la loi NOTRE, le syndicat a engagé, à partir de 2018, une extension de son périmètre, notamment sur le territoire de Billom Communauté. Aujourd'hui, le syndicat est composé de 30 communes.

Le SIAREC est présent sur 30 communes

Les communes de Billom Communauté :

- Billom, Bongheat*, Bouzel, Chas, Chauriat, Égliseneuve-près-Billom*, Espirat, Estandeuil*, Fayet-le-Château, Glaine-Montaigut*, Isserteaux, Mauzun, Montmorin, Mur-sur-Allier, Neuville, Pérignat-ès-Allier, Reignat*, Saint-Dier-d'Auvergne, Saint-Bonnet-lès-Allier, Saint-Julien-de-Coppel, Saint-Jean-des-Ollières, Trézioux, Vassel, Vertaizon : soit 24 communes pour une population de 21 525 habitants.

Les communes de Clermont Auvergne Métropole :

- Lempdes et Pont-du-Château : 2 communes pour une population de 20 215 habitants.

Les communes de Riom Limagne et Volcans :

- Chavaroux, Lussat, Malintrat, les Martres-d'Artière : soit 4 communes pour une population de 4 792 habitants.



Station d'épuration de Vassel.

*Compétence d'assainissement non collectif uniquement.

Créé en 1975 à l'initiative des communes de Chauriat, Chavaroux, Dallet, Lempdes, Lussat, Malintrat, Les Martres-d'Artière, Mezel, Pont-du-Château, Saint-Bonnet les-Allier, Vertaizon, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand (S.I.A.R.E.C.) avait pour objectif le transport et le traitement des eaux usées de ces communes.

Le syndicat assume aussi le service de l'assainissement non collectif sur son territoire.

Avant d'être rendues à la nature, nous avons pour mission d'éliminer les eaux usées de leurs éléments polluants, qu'ils soient organiques ou chimiques. Cette étape est incontournable pour la préservation des milieux naturels.

Être à l'écoute des communes membres du syndicat, répondre à leur besoin, apporter un service de qualité à l'ensemble de nos usagers, est notre mission de service public pour la protection des eaux superficielles et souterraines, et ce afin de garantir la santé de tous.



Clarificateur de la station des Madeleines à Pont-du-Château.



Vis d'archimède de la station des Madeleines à Pont-du-Château

Les travaux réalisés en 2021 ou en cours de réalisation

Billom

- Mise en séparatif des réseaux d'assainissement de l'avenue de la République : 400 000 € TTC

Bouzel

- Mise en séparatif d'assainissement du bourg de Bouzel : 370 900 € TTC



Chantier du bourg à Bouzel.

Chas

- Mise en séparatif des réseaux d'assainissement des rues de la Côte, du Château d'eau et du Puits : 57 500 € TTC

Chauriat

- Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue Jean-Baptiste Farnoux : 72 000 € TTC

Chavaroux

- Réhabilitation du réseau d'eaux usées de la route des Martres-d'Artière : 48 200 € TTC

Espirat

- Mise en séparatif d'assainissement du bourg d'Espirat : 122 300 € TTC

Lempdes

- Mise en séparatif d'assainissement de l'impasse d'Aulnat : 38 100 € TTC

Malintrat

- Mise en séparatif d'assainissement du Sainfoin : 131 300 € TTC



Chantier rue du Sainfoin à Malintrat.

Pérignat-ès-Allier

- Création d'un poste de refoulement du secteur de la rue Sous le Torre : 32 300 € TTC

Pont-du-Château

- Réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue du Chambon : 19 000 € TTC
- Réhabilitation du réseau unitaire avenue Roger Coulon : 25 700 € TTC

Nous contacter

Lucie Sqalli
Secrétaire technique
du syndicat

4 rue Bernard Barot
ZAC des Lites
DALLET - 63111 MUR-SUR-ALLIER
Tél : 04 73 83 47 80





Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la **BASSE-LIMAGNE**

Recrutement

Le SIAEP de la Basse-Limagne voit sa charge de travail augmenter au fil des années, avec la hausse du nombre de travaux d'investissement réalisés tous les ans. Nous avons donc procédé à un nouveau recrutement afin de renforcer l'équipe technique.



René LEMERLE Président du Syndicat Basse-Limagne.

Le personnel du syndicat est désormais composé de :

Pour le service technique :

- M. **Nicolas MIALON** - Responsable technique du syndicat : chargé d'organiser et de mettre en œuvre la politique globale de gestion de l'eau et de l'assainissement non collectif sur le territoire du syndicat ;
- Mme **Nathalie LITSCHGY** - Secrétaire technique : chargée de l'ensemble des formalités administratives liées aux marchés publics, au suivi de travaux et aux demandes de subventions ;
- M. **Julien NENOT** - Technicien eau et assainissement arrivé au syndicat le 1^{er} septembre : chargé du suivi de terrain, ainsi que du développement d'une maîtrise d'œuvre interne au syndicat. **Nous lui souhaitons la bienvenue.**

Pour le service administratif :

- Mme **Laetitia TOURGON** - Responsable administrative : chargée du budget et de la comptabilité, des ressources humaines et de la gestion des assemblées délibérantes.

Au fil de l'eau

Vous avez dû recevoir dans votre boîte aux lettres, début juillet 2021, le premier exemplaire de notre journal d'information sur l'eau potable : « Au fil de l'eau ».

Nous sommes très fiers de ce nouveau journal, que vous retrouverez tous les semestres, et qui a pour vocation de vous présenter notre syndicat, ainsi que les actions que nous menons dans le domaine de l'eau potable.

Au fil des numéros, nous vous proposerons des articles de fond sur la gestion de l'eau. Vous recevrez le prochain numéro au mois de décembre 2021...



Travaux de distribution

- Le programme 2021 subventionnable de travaux de renforcement des réseaux concerne les communes d'Aulnat, Billom, Bort l'Étang, Bouzel, Chavaroux, Lempdes, Luzillat, Malintrat, Maringues, Pont-du-Château, Saint-André-le-Coq, Saint-Ignat et Vertaizon.

Le montant total de ce programme de travaux s'élève à environ **1 500 000 € HT**. Depuis la fin de la concession, ce programme de travaux est intégralement élaboré et financé par le syndicat, avec le concours du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme qui subventionne une partie des travaux à hauteur de 200 000 €.



Rue J. Curabet à Aulnat.

- **Travaux de déplacement de conduite et d'alimentation au Pôle d'Activités Secteur Nord (Gerzat / Cébazat)**
Dans le cadre des travaux d'aménagement du Pôle d'Activités Secteur Nord de Clermont-Ferrand prévus par Clermont Auvergne Métropole, il a été nécessaire de déplacer les conduites AEP fonte Ø 350 et fonte Ø 250 et de mettre en place une conduite d'alimentation Ø 150.

Une convention de financement définissant les modalités de règlement des dépenses relatives à ces travaux a été établie avec Clermont Auvergne Métropole :

- Dépenses liées au déplacement de conduite : prise en charge à hauteur de 25 % par le SIAEP de la Basse Limagne et 75 % par Clermont Auvergne Métropole.
- Dépenses liées à la pose de la conduite d'alimentation en eau potable Ø 150 (extension) : prise en charge à hauteur de 100 % par Clermont Auvergne Métropole.

Ces travaux ont été réalisés par les entreprises SADE et MONTEIL TP, pour un montant total d'environ 508 000 € TTC. (dont 112 000 € TTC à la charge du SIAEP de la Basse Limagne).

- Le programme 2022 de travaux de renforcement et de renouvellement des réseaux dans diverses communes est en cours d'élaboration et sera soumis au vote du comité syndical d'octobre 2021.



Pôle d'activités de Gerzat

Réexamen du contrat d'affermage avec notre exploitant SEMERAP

Depuis le début de l'année 2021, le syndicat a entamé une procédure de réexamen du contrat d'affermage, comme le lui permet l'article 74 dudit contrat à l'issue d'une période de 3 ans.

Cette étude doit permettre d'évaluer le coût réel du contrat, et débouchera sur un avenant afin d'ajuster le compte d'exploitation prévisionnel à la réalité.

Si le solde est en faveur du syndicat, l'argent servira à augmenter les programmes annuels de renouvellement de canalisations et de mise aux normes de nos ouvrages.

Nous contacter

Laetitia TOURGON /
Nathalie LITSCHGY

Secrétaires du syndicat
38, Les Fours à Chaux - 63350 Jozé

Tél. : 04 73 68 62 33

Mail : siaep.basse-limagne@wanadoo.fr
Internet : www.syndicat-basse-limagne.fr

Horaires d'ouverture au public
Du lundi au vendredi : 10h à 12h et 14h à 16h



Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Plaine de Riom



Pierre Boutet

Le mot du Président

notre rendement de réseau, avec pour objectif de passer de 0,7 % à 1 % de taux de renouvellement.

Limitier les pertes en eau est notre principale réponse à l'évolution climatique actuelle en agissant sur plusieurs leviers :

- Mettre en place un programme de grands travaux de renouvellement de notre réseau d'eau potable, rigoureux, en s'appuyant sur les données du Schéma d'Information Géographique (SIG) et en s'aidant du schéma directeur ;

- Intervenir plus rapidement pour détecter et localiser les fuites grâce à la sectorisation de nos réseaux : mise en place de 59 débitmètres, installation d'appareils de recherche de fuite (prélocalisateurs acoustiques) et système de supervision.

En complément de ces travaux visant à tendre vers un objectif de rendement de 80 %, nous poursuivons nos travaux de réhabilitation des réservoirs (étanchéité, mise aux normes d'accessibilité, et rénovation électromécanique).

De même que la construction de notre deuxième réservoir d'Enval d'une capacité de 1 700 m³ suit son cours.

Enfin, pour compléter nos fournitures d'eau du Goulet de Volvic, des investissements seront nécessaires au niveau du partiteur de Villeneuve Les Cerfs, pour augmenter la disponibilité en eau en provenance du champ captant de la nappe alluviale de l'Allier, et faire face ainsi à l'augmentation de la demande.

Voilà beaucoup de chantiers pour notre syndicat qui vont nécessiter des financements importants. Notre situation financière saine nous a permis de baisser, au 1^{er} janvier 2021, le prix de l'eau de 10 cts par m³.

Pour terminer, je tiens à remercier l'ensemble des membres du bureau pour leur implication et l'esprit constructif dont ils font preuve.

Le Président - Pierre Boutet

L'année 2021 a été marquée, pour notre syndicat, par la poursuite de travaux importants pour le renouvellement de nos réseaux d'adduction d'eau potable, malgré l'impact de la covid-19 sur les entreprises qui ont, de ce fait, pris un peu de retard.

Face au réchauffement climatique dont les effets commencent à se faire sentir, notamment sur le débit du goulet de Volvic, notre principal approvisionnement en eau potable, il convient d'améliorer

Le programme des travaux 2022



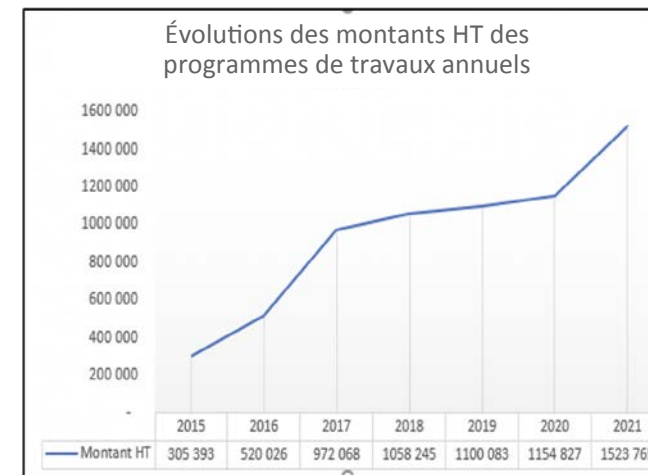
Travaux Châtel-Guyon - rue des Crozets

Le programme prévisionnel de travaux 2022 s'élève à environ 1 490 850 € HT hors maîtrise d'œuvre. Il concerne les communes de :

- Aubiat : Domaine de Monclar, rue de Chambarade, rue du Château d'eau, Persignat et Chazelle ;
- Chambaron sur Morge : Pontmort (rue de la Gare et rue de l'Auvergne) ;
- Clerlande, route d'Ennezat (RD 20) ;
- Ennezat : rue de la Motte, chemin des Ormeaux, rue de l'Horloge, rue Neuve, Domaine de Cheneboira ;
- Ménétrol : rue du Clos Joinville et rue du Château d'eau ;
- Prompsat : rue de la fondette, Chirat, rue du Chancet, rue des Cantes, rue de l'École ;
- Saint-Bonnet-près-Riom : avenue de la libération et rue Jean Levadoux ;
- Saint-Sylvestre-Pragoulin : lotissement les Rondeaux.

Les programmes de travaux annuels bénéficient d'une subvention du Conseil Départemental, à hauteur de 25 % pour un montant de travaux plafonné à 800 000 € HT.

Évolution des travaux depuis 2015



Source : Egis - Eau, SEMERAP, Etandex.

Les autres travaux en cours

La sectorisation des réseaux

Cette année le syndicat a fait l'acquisition de près de 300 « prélocalisateurs » de fuites. Cette technique consiste à équiper le réseau de distribution d'eau potable de capteurs acoustiques à poste fixe qui écoutent en permanence les bruits du réseau.

Ces capteurs informent en temps réel l'exploitant (via des communication GSM) de l'apparition d'une fuite permettant ainsi de réduire le temps de localisation et d'écoulement d'une fuite.



Pose de prélocalisateurs dans une bouche à clé.

Programme de rénovation des réservoirs

Le syndicat poursuit son programme de remise aux normes. Les réservoirs de Chateaugay et de Puy-Blanc ont été entièrement rénovés :

- Étanchéité des cuves et des toitures ;
- Mise aux normes de sécurité et accessibilité ;
- Renouvellement des installations électromécaniques.

Les 3 réservoirs de Saint-Sylvestre-Pragoulin et le réservoir de Prompsat vont être restaurés dans le courant de l'année 2022.



Restauration du dôme du réservoir de Châteaugay.

Le Champ captant

Une deuxième tranche de travaux va débuter sur le champ captant de Limons / Mons. Il s'agit essentiellement de travaux et études portant sur la qualité de l'eau de la Dore et de la nappe alluviale.

Montant estimatif : 218 880 € HT

Le surpresseur de Rochepradière

Le syndicat a choisi de réhabiliter la station de pompage de la rue des Gîtes au village de Rochepradière sur la commune de Châtel-Guyon dans le cadre de l'aménagement de bourg. Il a été décidé de remplacer le système de pompage par pompes immergées par la mise en place d'un système de pompes à vitesse variable. Celles-ci s'adaptent automatiquement à la demande d'eau des abonnés et maintiennent une pression constante afin que les abonnés de la rue puissent avoir suffisamment de pression dans leur maison, ce qui n'était pas le cas auparavant. Cette installation est raccordée au système de télégestion de gestion centralisée du syndicat, afin de connaître en temps réel l'état de l'installation.



Surpresseur de Rochepradière à Saint-Hyppolyte.

Nous contacter

Service administratif :
Véronique Madet

Service technique :
Jean-Claude Sauvat

108 rue des Fours à Chaux – 63350 Joze

Tel : 04 73 70 74 30

Tel service technique : 07 86 60 93 39

Mail : siaeplainederiom@gmail.com

Horaires : du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Siège social : Mairie – 63720 Ennezat





Riom Limagne et Volcans



Le mot du Président

« La gestion et la préservation de la ressource en eau sont des enjeux majeurs pour un territoire ; d'autant plus face aux effets du changement climatique qui risquent de s'accroître dans les prochaines décennies. Depuis la création du service « RLV Eau », nous sommes mobilisés au quotidien pour vous alimenter à tout instant et garantir durablement un approvisionnement en eau potable et une qualité des milieux préservée.

Avec la SEMERAP à ses côtés, l'agglomération Riom Limagne et Volcans vise à maintenir et améliorer encore la performance de nos ouvrages et la qualité du service rendu. »

Frédéric Bonnichon
Président de Riom Limagne et Volcans (RLV)
Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à l'environnement et l'écologie positive

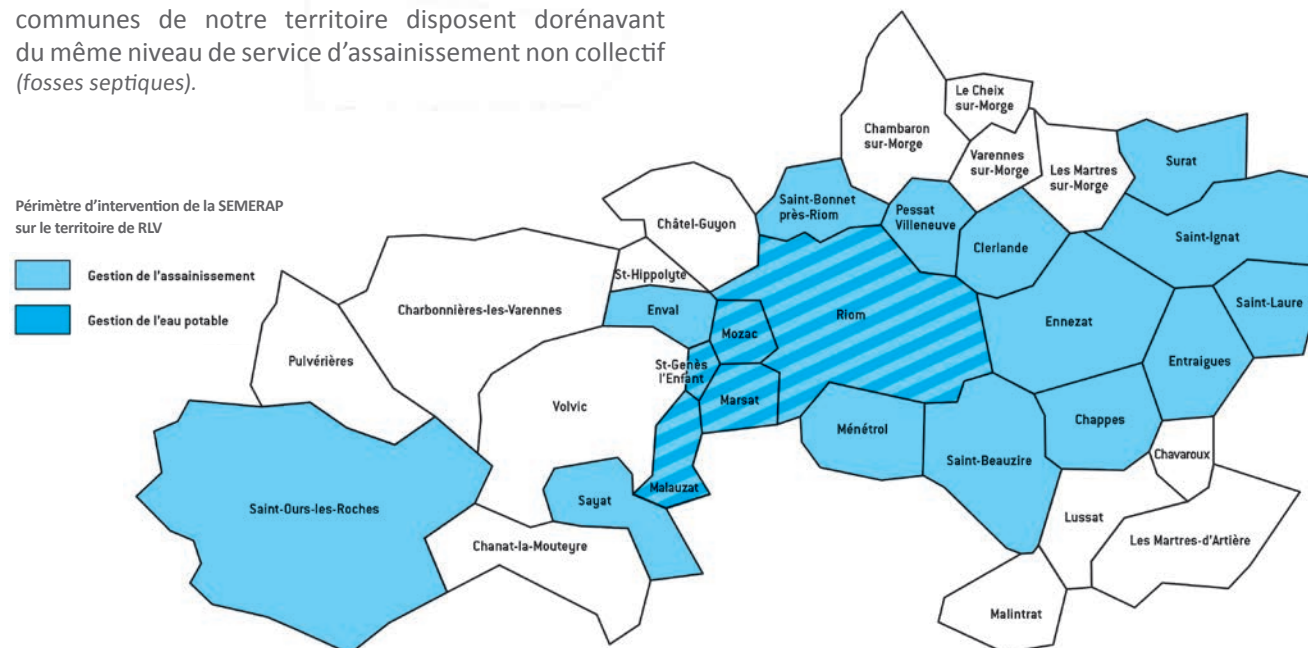
Garantir une exploitation performante des ouvrages d'eau et d'assainissement

La SEMERAP agit pour le compte de RLV dans le cadre de contrats de délégation de service public. La SEMERAP exploite des services publics d'eau et d'assainissement avec des engagements de performance suivis par RLV.

Depuis le 1^{er} janvier 2020 et le transfert des compétences eau potable et assainissement, RLV a engagé l'harmonisation progressive des contrats arrivant à échéance. Ainsi 16 communes de notre territoire disposent dorénavant du même niveau de service d'assainissement non collectif (fosses septiques).

Par ailleurs, les services d'eau potable et d'assainissement des communes de Malauzat, Pulvérières, et Saint-Bonnet-près-Riom bénéficient également de nouveaux contrats avec des performances optimisées, depuis le deuxième trimestre 2021.

En 2022, RLV poursuivra l'harmonisation des contrats d'exploitation SEMERAP, avec des engagements de performance ambitieux, dans un souci d'équité et de qualité du service public rendu à nos usagers.



Travaux d'eau potable et d'assainissement, rue Louis Pasteur à Mozac.



Travaux d'eaux pluviales, rue Sainfoin à Malintrat.

Moderniser les infrastructures d'eau et d'assainissement pour assurer la continuité de service

Afin de garantir un service optimal, le service des Eaux de RLV mobilise une dizaine d'agents chargés d'organiser le pilotage stratégique de ces nouvelles compétences en réalisant les investissements indispensables de renouvellement des ouvrages, dans une logique de préservation de la ressource et du milieu naturel.

C'est ainsi que 6 millions d'euros ont été investis en 2021 dans une centaine d'opérations de modernisation des ouvrages.

Les travaux portent par exemple sur :

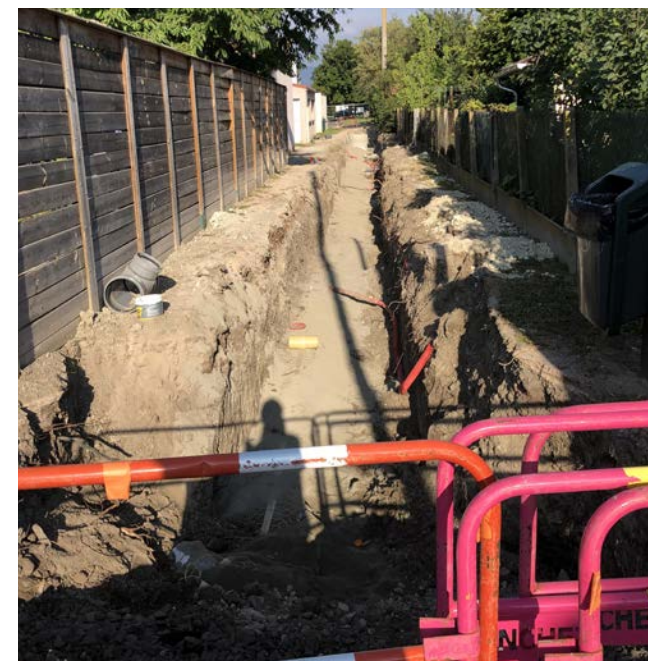
- le renouvellement de réseau d'eau potable afin de diminuer les pertes en eau,

- la mise en séparatif des réseaux d'eau usée et d'eau pluviale, pour protéger le milieu naturel des risques d'inondation et de pollution.

Enfin, RLV vient d'attribuer à différents bureaux d'études des missions d'étude de diagnostic de l'état des ouvrages qui permettront de définir les priorités d'investissement des dix prochaines années, sur l'ensemble du territoire desservi.

Cette étude stratégique, permettra de disposer et de partager avec l'ensemble des délégataires, un état ainsi qu'une cartographie précis des ouvrages.

Elle se déroulera entre 2021 et 2023 pour un montant de 3M € TTC.



Travaux d'assainissement, impasse du Creux à Riom.



Bassin de rétention d'eaux pluviales, lotissement Le Verger fleuri 2 à Saint-Laure.

